

Avis voté en plénière du 27 janvier 2015

# La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé

## Déclaration du groupe environnement et nature

Les dispositifs médicaux concernent notre quotidien et pourtant, comme nous en a averti notre premier auditionné, il s'agit d'un marché peu connu et très opaque. Le groupe Environnement et nature remercie le rapporteur de nous avoir éclairés, avec compétence et conviction.

Les avancées en médecine sont rapides et impressionnantes, et les innovations en dispositifs médicaux sont au cœur d'une large partie de ces progrès. Se pose immédiatement la question de ce foisonnement qui n'a pas de fin, et qui induit une dépense sur les dispositifs médicaux en forte croissance. Demande illimitée, ressources limitées : voilà une situation à laquelle le groupe Environnement et nature est particulièrement sensible. Il soutient donc les pistes proposées dans l'avis pour mieux identifier les dispositifs réellement utiles, qui apportent un réel plus en matière de santé ; l'arbitrage sera toujours difficile, et élargir et renforcer les commissions qui portent cette responsabilité nous semble pertinent.

Attention toutefois à une trop grande fascination pour la technologie. L'avis relève l'exemple du robot chirurgical qui peut augmenter le nombre d'actes dans sa zone de chalandise sans certitude de leur pertinence. L'innovation n'est pas toujours significative d'une amélioration du service attendu ; la technologie ne doit pas dicter les choix thérapeutiques. D'autre part, le groupe environnement et nature soutient les préconisations visant à mieux impliquer le patient, à le rendre acteur de sa santé. Les dispositifs médicaux peuvent y concourir. La dérive de la surmédicalisation de notre vie doit être absolument évitée

Pour favoriser l'accès de tous aux dispositifs médicaux nécessaires, la limitation du reste à charge nous semble incontournable. Comme notre assemblée l'a fait valoir dans ses avis précédents, c'est un système universel, public et solidaire qui semble être le plus efficient, qui fournit le meilleur qualité-prix en termes de santé. Est-il normal que l'assurance maladie ne rembourse que 4 % des dépenses de l'optique, par exemple ? Ne faut-il pas revoir le niveau de remboursement de l'assurance maladie avant de renforcer les complémentaires ?

Le nombre croissant de dispositifs médicaux implique de fait une quantité croissante de déchets. Ce domaine ne doit pas échapper aux réflexions générales concernant une consommation à moindre impact environnemental. L'avis préconise la promotion de la location des dispositifs médicaux pour des usages de courte durée, et nous aurions voulu que cette question soit approfondie. L'économie de fonctionnalité, l'augmentation de la durée de vie des objets par une conception pour la réparabilité et la modulabilité, la possibilité de réemploi et le recyclage en fin de vie sont tous

applicables à une bonne partie des dispositifs médicaux. La responsabilité élargie du producteur s'applique déjà aux appareils contenant de l'électronique, mais elle doit être étendue aux autres dispositifs médicaux.

Le groupe environnement et nature a voté l'avis.